



CAMPAGNE JUIN 2012 : 5^{ème} édition de la campagne pour l'accès à la contraception et à l'avortement en Ile de France

L'information des femmes et des hommes est un des enjeux majeurs de leur autonomie en termes de sexualité. La plateforme francilienne « Sexualité, contraception, avortement, un droit, mon choix, notre liberté » est un outil d'information qui facilite l'accès à la contraception et à l'avortement.

Les plateformes d'information ont été créées en 2000 pour toutes les régions par les DRASS. Elles avaient pour objectif de constituer une cellule de veille par rapport à l'application des lois sur l'accès à la contraception et l'IVG.

Le Conseil Régional Ile de France lance la 5^{ème} édition de la campagne d'affichage dans tout le réseau ferrée d'Ile de France (stations et gares des métros, RER et trains de banlieue) du **18 au 30 juin**.

La plateforme téléphonique régionale animée par des conseillères du Planning Familial élargit ses plages horaires durant cette période et sera ouverte du **lundi au vendredi de 9h30 et 19h**.

Cette réalité n'a cessé de s'aggraver au cours des 10 dernières années, et de s'amplifier depuis la loi HPST :

- Par la diminution des centres pratiquant l'avortement, environ 180 centres ont fermé
- Par la politique de rentabilité des hôpitaux
- Par la dégradation des conditions d'accueil des femmes par des professionnels: culpabilisation et jugement des femmes en demande d'IVG

En 2011, 4819 appels ont été enregistrés. Ces entretiens téléphoniques mettent en avant la non application de la loi de 2001* et l'inégal accès des franciliennes et franciliens à l'information, et de fait à la contraception et l'avortement :

- Non-respect des délais de rendez-vous
- Non-respect des délais légaux pour l'avortement jusqu'à 14 semaines
- Méthodes d'avortement et d'anesthésie imposées
- Obligation de recours à l'implant contraceptif pour obtenir l'avortement

En 2011, la maternité des Lilas a été menacée de fermeture. En 2012, la mobilisation continue pour maintenir le projet de sa reconstruction. La maternité et le CIVG de Saint Antoine ont fermé ainsi que le CIVG de Saint Vincent de Paul. Des menaces continuent à peser sur les CIVG de Colombes, Nanterre, du Kremlin Bicêtre, sur certains centres de Seine Saint Denis et sur la maternité des Bluets.

Devant toutes ces difficultés rencontrées par les femmes, nous réaffirmons notre volonté d'abroger la loi HPST, notre détermination à faciliter l'accès à l'avortement et à la contraception afin que les femmes puissent disposer librement de leur corps, conquête fondamentale pour accéder à leur liberté.

Contacts : # 06.32.01.69.71

Dalila Touami, Présidente, Le Planning Familial Ile-de-France

Caroline Rebhi, Coordinatrice, Le Planning Familial Ile-de-France

- A ce titre, Le Planning Familial, l'Ancic et la Cadac, ont déposé un recours contentieux près du Conseil d'Etat pour non application de la loi du 4 juillet 2001 sur ses trois volets : éducation à la sexualité, contraception et avortement.